

PS & énergie



Il ne faudrait extraire et brûler qu'un tiers des énergies fossiles connues pour respecter les objectifs de lutte contre le changement climatique. Mais alors, une crise financière menace. Il faut agir: les investisseurs ne doivent plus placer d'argent sur le pétrole, le gaz ou le charbon.

Agir avant que la bulle carbone éclate!



par
Beat Jans,
conseiller national

Le pétrole, le gaz et le charbon font encore gagner beaucoup d'argent. Le groupe ExxonMobil a réalisé en 2012 le deuxième bénéfice le plus important de toute l'histoire pour une entreprise: 45 milliards de dollars. L'appétit croissant de la population mondiale pour les énergies tient de belles promesses économiques. Mais pour combien

de temps encore? Car l'économie de l'énergie est très surévaluée. On parle d'une bulle, la «carbon bubble» qui pourrait éclater bientôt.

Des réserves bien trop importantes

Les réserves d'énergies fossiles connues et dont disposent les groupes et les sociétés d'extraction

publiques contiennent des quantités énormes de carbone. La combustion du tout produirait près de trois milliards de tonnes de CO₂. Cela ne doit pas se produire, car le réchauffement climatique dépasserait la limite des deux degrés, considérée comme acceptable, et pourrait devenir incontrôlable. On considère le seuil des deux degrés comme un

point de déclenchement au-delà duquel le réchauffement aurait des conséquences irréversibles. Les gouvernements mondiaux se sont fixés comme objectif de ne pas dépasser cette limite. La Suisse s'y est engagée par sa loi sur le CO₂.

L'Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique admet que cet objectif ne peut être atteint que si l'homme n'émet pas plus de 565 milliards de tonnes de CO₂ d'ici 2050. L'Agence internationale de l'énergie évoque une quantité maximale de 1000 milliards de tonnes de CO₂. Seuls 20 à 35% des réserves disponibles pourraient par conséquent être extraites et brûlées. Le reste est sans valeur parce qu'il doit rester dans le sous-sol. Les milliards investis dans l'exploration et les techniques d'extraction seraient mal placés et devraient être amortis.

Une destruction de valeur en vue

Il y a un an déjà, la banque HSBC prévenait que 40 à 60% des valeurs de marché des groupes pétroliers et gaziers étaient en danger. Une chute qui serait fatale car leur poids est considérable. Les 200 plus grands groupes du secteur des énergies fossiles possèdent des actifs atteignant 4000 milliards de dollars, et des dettes de 1500 milliards de dollars. Leurs actions sont principalement échangées sur les bourses de la Russie, des États-Unis et de la Grande-Bretagne, où elles constituent 20 à 30% de la capitalisation du marché.

Si les politiques veulent respecter leurs objectifs, on peut estimer à 1000 milliards de dollars la perte de valeur des actifs. Outre les risques sur le plan écologique, les placements liés aux énergies fossiles présentent un risque économique important. Les grands investisseurs mondiaux ont pris peur. Le 13 décembre dernier, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a décidé de ne plus investir qu'exceptionnellement dans les centrales à charbon. Elle s'inscrit dans la lignée de la Banque mondiale qui s'est fixé pour objectif de limiter ses investissements dans des projets utilisant les ressources fossiles. San Francisco et Seattle ont renoncé, tout comme 19 autres métropoles, à investir dans le carbone. Le fonds d'État norvégien veut stopper tous ses investissements dans le charbon.

Renoncer au pétrole, au gaz et au charbon

En Suisse aussi, il faut agir. Les caisses de pension, celle de la Confédération, la Publica, en tête, et les caisses de prévoyance cantonales sont invitées à vendre leurs placements dans les énergies fossiles. La FINMA, l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, doit examiner le risque représenté par la bulle carbone pour les grandes banques. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation doit garantir que les activités d'exportation ne sont nullement liées à l'extraction des énergies fossiles ou à des centrales exploitant ces énergies. Enfin, la politique extérieure suisse doit intervenir dans tous les organes internationaux pour que les investissements dans les systèmes à énergie fossile soient remplacés par des investissements dans les systèmes à énergie renouvelable.

En 2012, les 20 plus grands groupes énergétiques ont dépensé 674 milliards de dollars pour la recherche de nouvelles couches d'énergie fossile. Cela représente environ 1% de la performance économique mondiale. Le changement climatique pourrait être ralenti si l'on investissait autant d'argent chaque année dans des technologies plus propres, d'après Nicholas Stern, ancien économiste en chef de la Banque mondiale. Il est grand temps de sonner le glas de l'ère de l'énergie fossile. Le PS s'engage en ce sens.

Le tournant énergétique est en marche. Un moyen efficace autant qu'avantageux de cette évolution est la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Elle profite aux exploitants de petites installations solaires, bien que certaines restrictions demeurent.

Net bénéficié pour petites installations solaires



par
Eric Nussbaumer,
conseiller national

La contribution RPC est le plus petit élément du prix du courant

Jusqu'à présent, il allait de soi que les consommateurs ne devaient pas payer plus de 0,9 centime par kilowattheure d'électricité pour l'expansion des installations de production électrique renouvelables. Un chiffre qui correspond à une limitation des coûts de 40 francs par an pour un ménage moyen.¹ Dorénavant, ce montant peut s'accroître jusqu'à 63 francs par an. Contrairement à ce que certains médias prétendent, le tournant énergétique n'entraîne pas des coûts de l'électricité insupportables pour les ménages. A peine plus d'une thune par mois, ce n'est vraiment pas une explosion des coûts! A partir du 1^{er} avril 2014, cette hausse de la répartition maximale des coûts permettra de construire davantage d'installations solaires. Le tournant énergétique écologiquement rationnel prend forme.

Voyons plutôt de quels éléments se compose le prix du courant pour le consommateur final, puisque la RPC n'est en fait rien d'autre qu'un élément des coûts d'électricité. Un exemple: dans le canton de Bâle-Campagne, où je vis, je paie 10 centimes pour les coûts de réseau et 11 centimes pour les coûts énergétiques par kilowattheure consommé. A cela s'ajoutent les coûts pour la

En Suisse, aucun instrument de promotion du tournant énergétique ne rencontre un succès comparable à la RPC, la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Elle incite également les privés à investir dans la production d'électricité à partir d'énergies éolienne, hydraulique, photovoltaïque et de la biomasse. Depuis l'introduction du système en 2009, plus de 6000 installations de production d'électricité ont bénéficié des subventions de la RPC. Avec 1,75 térawattheure, ces installations fournissent déjà la moitié de ce que produit l'antédiluvienne centrale nucléaire de Mühleberg. Et ce n'est pas tout: la liste d'attente RPC compte près de 30 000 installations encore à réaliser. Si ces installations voient le jour au cours des prochains mois, ce sont 5,7 térawattheures qui s'ajoutent à notre calcul. Le tournant énergétique est donc possible sans centrales nucléaires. A cet effet, la majorité parlementaire (sauf l'UDC) a entériné des décisions importantes.

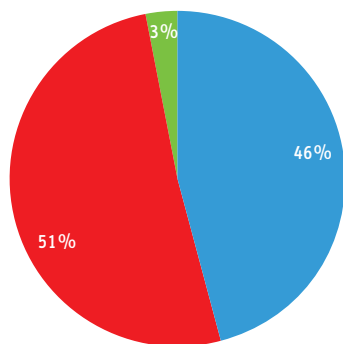


Dans la vallée de Safien, Tenna exploite la première remontée mécanique au monde fonctionnant à l'énergie solaire. Avec la rétribution à prix coûtant du courant injecté, il sera dorénavant possible d'aider davantage de petites installations photovoltaïques comme celle-ci.

Photo: Keystone

Composition du prix de l'électricité pour le consommateur final

(exemple: canton de Bâle-Campagne)



- Utilisation du réseau
- Coûts énergétiques
- Contribution RPC

La composition du prix de l'électricité (valeur médiane) pour le consommateur final montre, à l'exemple du canton de Bâle-Campagne, que la contribution RPC est le plus petit élément du prix de l'électricité.

RPC se montant à 0,7 centime, tout juste 3% des coûts d'électricité. Au lieu de 21 centimes, je paie donc au total 21,7 centimes par kilowattheure d'électricité.² L'utilisation du réseau et le prix de l'énergie sont donc à peu près semblables (graphique). Quelle que soit la manière dont on considère les choses, la controverse publique sur les coûts de promotion pour l'expansion de la production d'électricité renouvelable ne repose que sur du vent.

Electricité solaire: rapide réduction de la liste d'attente

Les nouvelles prescriptions légales permettront d'aller de l'avant avec les petites installations photovoltaïques jusqu'à 10 kW. Les exploitants d'installations inscrites jusqu'en décembre 2012 – pas loin de 20 000 – peuvent choisir si l'installation prévue doit rester sur la liste d'attente ou s'ils souhaitent bénéficier d'une contribution d'investissement unique et donc commencer la construction immédiatement. Mais avec l'acceptation de cette somme, l'installation est rayée du système de rétribution et l'exploitant doit désormais vendre son électricité au prix du marché. Une solution qui peut néanmoins s'avérer intéressante puisque l'exploitant a aussi le droit de consommer l'électricité qu'il

produit. Certes, la consommation propre était déjà possible auparavant, mais désormais elle est ancrée dans la loi. L'exploitant a maintenant le choix de consommer tout ou partie de l'énergie qu'il produit ou de l'injecter dans le réseau.

Les exploitants de nouvelles petites installations d'une puissance inférieure à 10 kW pas encore annoncées devront se contenter de la contribution d'investissement et le projet de leur installation ne sera plus placé sur la liste d'attente. Les exploitants de nouvelles installations photovoltaïques de 10 à 30 kW peuvent choisir la voie qui leur semble la plus favorable: soit ils acceptent la contribution d'investissement unique, soit le projet de leur installation est intégré à la liste d'attente et reste dans le système de la rétribution du courant injecté. Déterminer la variante la plus intéressante dépend en particulier de la part de consommation propre tout au long de l'année.

Le tournant énergétique avance

Pourquoi, ces derniers mois, a-t-on tant parlé en termes négatifs du «système de la rétribution du courant injecté», un modèle qui porte pourtant ses fruits? Il n'y a probablement qu'une seule raison: les anciennes forces, qui refusent à tout prix un avenir énergétique

approvisionné par des énergies renouvelables, ont compris que ce système d'incitation fonctionne admirablement bien. Et un système qui fonctionne est capable de déstabiliser le rapport des forces: le tournant énergétique avance.

Ce système efficace doit être développé, et surtout pas refréné. Cette année, l'avenir de l'approvisionnement énergétique au moyen d'énergies renouvelables sera au cœur du débat politique puisque le Parlement se lance dans la révision complète de la loi sur l'énergie. Le moment est donc venu de débarquer la RPC de ses limites, listes d'attente et plafonnements. L'exigence formulée par le passé reste d'actualité: non aux contingentements! Le tournant énergétique prendra son cours si nous sommes capables de continuer à créer un cadre politique fiable. Et c'est pour cela que je m'engage, dans l'intérêt de la protection du climat et d'une politique économique durable.

¹ 4500 kWh/an: appartement de 5 pièces avec cuisinière électrique et sèche-linge (sans chauffe-eau électrique)

² Valeur médiane 2014, de toutes les communes du canton de Bâle-Campagne



Le panneau avertisseur sur la grille de l'équipement électrique de la centrale nucléaire de Mühleberg signale de manière symbolique que le vieux réacteur reste, malgré les investissements prévus, une machine présentant de gros risques.

ment le Conseil fédéral suite à une question du Conseil national. Seuls les Bernois peuvent fermer cette porte de sortie en faisant valoir leur autorité en 2014 par un oui à l'initiative populaire «Mühleberg à l'arrêt».

Toutefois, il faudra encore du temps avant de revoir des vaches brouter les pâturages à Mühleberg. Une fois la centrale débranchée, les collaborateurs auront encore du travail pendant longtemps: la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement nécessiteront des personnes qualifiées pendant des années.

Trop peu d'argent pour la mise à l'arrêt définitif

La situation est moins luxuriante en ce qui concerne les fonds prévus pour cela. Chaque centrale nucléaire dispose d'une sorte de caisse de pension auprès de laquelle de l'argent est versé pendant le fonctionnement, mais ces tirelires sont insuffisantes. En effet, le calcul a été jusqu'à présent effectué sur la base d'un revenu en intérêts bien trop élevé. Aucune réserve suffisante n'a été incluse bien que les expériences à l'étranger montrent que les travaux sont toujours plus coûteux que prévu. Comme il s'agit de la première mise à l'arrêt définitif d'une centrale nucléaire en Suisse, il doit être possible de remédier à ces inconvénients. Il y a un an, le PS indiquait déjà ces points faibles. Le Conseil fédéral a enregistré ces critiques et veut intégrer de nouvelles exigences importantes à la révision du fonds de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement: l'hypothèse de rendement doit être abaissée de 5 à 3,5%. De plus, un nouveau supplément de risque de 30% est prévu pour les coûts de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement. Cela ne sera absolument pas suffisant mais il s'agit tout de même d'un pas dans la bonne direction.

En dépit de toutes les considérations financières et économiques, la sécurité de tous doit être plus importante que la maximisation des profits. Voilà un point non négociable. Malgré des tergiversations de plusieurs années entre l'organe de surveillance des centrales et l'opérateur, il n'existe qu'une seule conclusion: il faut arrêter Mühleberg au plus vite!

Faut-il injecter 200 millions de plus dans la centrale nucléaire de Mühleberg sans résorber pour autant tous les manquements en matière de sécurité? Il vaudrait mieux que l'opérateur s'en serve pour faire avancer le tournant énergétique.

Mühleberg: la sécurité de tous doit être la priorité



par
Nadine Masshardt,
conseillère nationale

Une fois n'est pas coutume, l'autorité de sécurité nucléaire, l'IFSN, a été claire lorsqu'elle a critiqué l'opérateur de Mühleberg fin 2013: «L'IFSN considère que le conseil d'administration de BKW Energie SA ne prend pas suffisamment à cœur son obligation d'évaluer systématiquement la sécurité de la centrale KKM afin de mettre en œuvre précocement les améliorations nécessaires.» Le rapport cité porte le titre à rallonge: «Prise de position sur le réexamen périodique de sécurité 2010 de

la centrale nucléaire de Mühleberg». Que l'IFSN soit aussi directe avec le groupe BKW, alors qu'elle est connue pour sa «surveillance bienveillante», fait croître d'autant plus l'inquiétude. Les conséquences d'un incident sur le vieux réacteur seraient si importantes qu'aucune concession en matière de sécurité ne devrait être faite.

BKW veut encore exploiter son réacteur âgé de plus de quarante ans jusqu'en 2019. La date de mise à l'arrêt communiquée fin octobre 2013 est certes une grande nouveauté en Suisse, mais elle est aussi réjouissante car elle ouvre la voie à une politique d'entreprise qui répond au tournant énergétique. Cette décision donne raison aux protestations formulées depuis des années: Mühleberg présente

des risques et n'est pas rentable. La déception vient du fait que BKW ne veut pas sonner l'avènement immédiat du tournant énergétique et envisage d'injecter 200 millions de plus dans ce dinosaure, sans pour autant remédier aux manques de sécurité connus. Il serait plus intéressant pour le groupe, dans une vision à long terme, d'investir cet argent dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les produits innovants et les services à l'énergie.

Une date de mise à l'arrêt non obligatoire légalement

Il faut ajouter que la date de mise à l'arrêt d'ici cinq ans n'a aucune force obligatoire. BKW peut revenir sur cette décision, répondait récem-

Photos: Keystone

Le pittoresque paysage de Bözberg figure lui aussi sur la liste des dépôts potentiels de déchets nucléaires de haute activité.

L'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg sera chose faite d'ici cinq ans au plus tard, aux dires de la société exploitante BKW Energie SA. Il nous restera alors sur les bras un héritage nucléaire hautement toxique et lourd de plusieurs milliards de francs. Une somme qu'on essaie maintenant d'imposer à la population.

L'amer héritage de l'ère nucléaire



par **Max Chopard-Acklin**, conseiller national

Récemment, le Conseil fédéral a exhorté les exploitants de centrales nucléaires à verser davantage d'argent dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires. Il reprend ainsi une exigence que le PS avait formulée depuis des années, contribuant à lever un peu plus le voile sur les coûts. Le Conseil fédéral a enfin réalisé que les règles actuelles entraînent des coûts incalculables pour l'Etat, et donc le contribuable.

Les coûts pris en compte aujourd'hui sont trop faibles: près de 21 milliards de francs sont prévus pour le démantèlement et la gestion des déchets radioactifs des cinq centrales nucléaires suisses. Un calcul trop optimiste, puisqu'il ne prévoit aucune réserve adéquate pour des événements imprévus. Une brève rétrospective ne fait que conforter ces doutes: entre 2001 et 2011, pour la seule gestion des déchets radioactifs (donc sans le démantèlement), les estimations des autorités sont passées de 12 à 16 milliards de francs. Si nous ne finançons pas ces

coûts dès aujourd'hui, nous laissons aux générations futures une dette gigantesque et irresponsable, en plus des risques liés au démantèlement.

Imposer les déchets radioactifs?

Un des défis auxquels nous devons répondre est la question du dépôt final. Prenons un exemple: l'appellation «Jura-est» décrit le Bözberg – une région riche en eau (et située dans le Parc du Jura argovien) – comme un des six sites possibles pour un dépôt de déchets

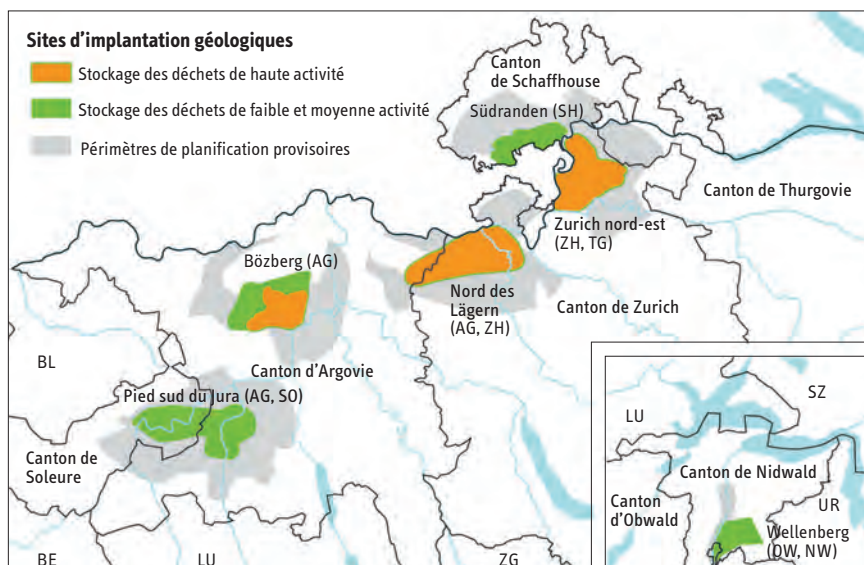
nucléaires. Bien que même les géologues doutent de l'adéquation de ce site, Bözberg reste sur la liste des exploitants de centrales nucléaires en raison de son intéressante situation géographique.

Bien sûr, l'organisation citoyenne «Kein Atommüll im Bözberg» KAIB (pas de déchets nucléaires à Bözberg) s'oppose contre un tel dépôt. Toutefois, la population locale concernée a-t-elle un mot à dire quant au site du dépôt? Que nenni, si on en croit la législation actuelle.

Une situation qui est d'ailleurs récente, puisque ce n'est qu'en 2005

que la révision de la loi sur l'énergie nucléaire a modifié les règles du jeu. D'un jour à l'autre, il a été décrété que la gestion des déchets nucléaires est une tâche d'intérêt national qui ne pouvait être décidée au plan local. Un changement décidé en réaction à plusieurs votations populaires dans le canton de Nidwald au cours desquelles la population s'est systématiquement exprimée en défaveur d'un dépôt de déchets radioactifs au Wellenberg. A quoi le législateur a répondu par une ineptie: l'annulation pure et simple du droit de veto des can-

La Nagra – mandatée pour trouver une solution au problème des déchets nucléaires – propose six régions pour un dépôt nucléaire final.



Graphique: Nagra



La Nagra envisage également Benken ZH comme emplacement possible pour des déchets nucléaires de haute activité.



A plusieurs reprises, la population de Nidwald a refusé un dépôt de déchets radioactifs au Wellenberg.

tons. En 1989, l'ancien droit semblait encore plaire au législateur puisque la majorité des électeurs de Würenlingen avait approuvé le dépôt intermédiaire ZWILAG.

Aujourd'hui, la participation de la population se limite au référendum national. C'est pourquoi Wellenberg reste un site possible, malgré plusieurs refus catégoriques de la population locale. La nouvelle législation permet donc d'imposer à une région un dépôt géologique profond de déchets radioactifs. Ce n'est pas la voie à suivre: cette décision essentielle ne doit pas entraîner un déficit démocratique par crainte du peuple. Pour la région concernée, la question des déchets nucléaires comporte des risques sécuritaires pour des milliers d'années.

Que la décision concerne les habitants de Nidwald, d'Argovie ou d'un autre site potentiel (voire graphique), la recherche d'un stockage définitif dans le système de démocratie directe suisse n'aboutira que si la procédure est transparente et recueille une large approbation dans la région concernée. Il doit être clairement démontré que le site

choisi est bien celui qui comporte le risque résiduel le plus faible.

Si cela s'avère impossible, c'est toute notre tradition de respect mutuel et de dialogue que nous décrédisons. La solution, politiquement discutable, du diktat de la majorité qui n'est pas directement touchée ne peut conduire à une solution satisfaisante.

Le droit de veto reste contesté

Dans la Berne fédérale, la question du droit de veto local reste contestée: les interventions à ce sujet sont nombreuses, une initiative déposée par le canton de Nidwald était en débat l'an passé. Approuvée par le Conseil national par 111 voix contre 68, l'initiative a échoué au Conseil des Etats avec 23 voix contre 17 suite à la résistance du lobby nucléaire. C'est maintenant au tour du canton de Schaffhouse de présenter une initiative semblable. Le PS continuera de s'engager pour qu'un dépôt géologique profond de déchets radioactifs ne puisse pas être imposé à une région contre son gré.

Le groupe de travail «PS & énergie»

Le groupe de travail «PS & énergie» veut faire connaître et mettre en œuvre la politique énergétique et environnementale du PS Suisse. Il est composé de spécialistes des domaines de l'énergie et de l'environnement du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale et d'autres spécialistes intéressés.

Les dons reçus par «PS & énergie» sont affectés à des campagnes politiques et à des projets de politique énergétique et environnementale.

Jusqu'ici, le groupe de travail a soutenu financièrement les projets et organisations suivants:

- SUFO – Sozial- und Umweltforum Ostschweiz
- «Berne renouvelable» (votation du 3 mars 2013)
- Alliance «Non au nucléaire»
- Association Initiative pour le paysage
- Comité Mühleberg – illimité-non
- Lancement et dépôt de l'initiative Cleantech du PS
- Opposition à la demande d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg
- Initiative pour le climat (initiative notamment lancée par le PS)
- Association Initiative Climat
- Sommet de l'énergie du PS «Des dangers du nucléaire au potentiel des énergies renouvelables»
- Contribution à l'élaboration du papier de perspective du PS Suisse «Sortir du nucléaire, c'est faisable et c'est l'avenir – vers un approvisionnement basé sur les énergies renouvelables»
- Contribution à «KLAR! Schweiz» pour le soutien de l'expertise de John Large sur la «démonstration de la faisabilité» de la Nagra
- Financement de l'expertise juridique «Consultation lors de la construction de nouvelles centrales nucléaires»
- Alliance «OUI à l'initiative pour les transports publics»

Je tiens à mon environnement

Si vous voulez apporter votre soutien aux projets de politique environnementale du PS Suisse et recevoir quatre fois par an «PS & énergie», envoyez votre adresse par e-mail à energie@pssuisse.ch



Impressum PS & énergie paraît quatre fois par an en français et en allemand. Un abonnement de trois ans à cette publication est compris pour les donatrices et les donateurs à partir d'un montant de 5.– francs. Dons: CP 30-66582-6, PS & énergie, 3001 Berne. **Editeur/rédaction:** Parti socialiste suisse, Spitalgasse 34, 3001 Berne, fax 031 329 69 70, e-mail: sonnenklar@spschweiz.ch **Rédaction:** Jacqueline Badran, conseillère nationale; Didier Berberat, conseiller aux Etats; Pascale Bruderer, conseillère aux Etats; Max Chopard, conseiller national; Claudia Friedl, conseillère nationale; Chantal Gahlinger, secrétaire politique; Reto Gamma, chef de projet recherche de fonds; Beat Jans, conseiller national; Barbara Marty Kälin, ancienne conseillère nationale; Jacques-André Maire, conseiller national; Nadine Masshardt, conseillère nationale; Roger Nordmann, conseiller national; Eric Nussbaumer, conseiller national; Rudolf Rechsteiner, ancien conseiller national; Silva Semadeni, conseillère nationale. **Traitement rédactionnel et production:** Gallati Kommunikation, Zurich. **Maquette:** Purpur AG für Publishing und Communication, Zurich. Imprimé en Suisse. **Tirage:** 50 000 exemplaires.



Imprimé sur papier certifié FSC SIB-COC-2086 eFSC Trademark 1996 Forest Stewardship Council A, C, &